



CONSEIL MUNICIPAL

Compte rendu

Séance du 12 mai 2022

Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de suffrages exprimés : 8
Date de la convocation : 05/05/2022
Date d'affichage : //2022

L'an deux mille vingt-deux, le douze mai à vingt heures trente minutes, en application du III de l'article 19 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 et des articles L2121-7 et L2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal à la mairie de Feugères.

Présents :

M. Nicolas JEANSON, Mme Rose-Marie LELIEVRE, M Jean-Yves MAHAUT, M. Denis BOCQUET, Mme Christine COMPERE, M. Ludovic GIARD, Mme Elodie LECLERC, Mme Charlène TOULORGE.

Excusé : M. Emmanuel GIRRES, Mme Vanessa DAUVERS, M. Abel YON

Secrétaire de séance : Mme Charlène TOULORGE

Monsieur le Maire ouvre la séance et demande s'il y a des observations relatives au compte rendu de la réunion précédente. Aucune remarque n'est formulée, le procès-verbal est approuvé.

Monsieur le Maire demande s'il peut ajouter un point à l'ordre du jour : Divers titres de recouvrement pour la location de la salle des fêtes. L'ensemble du conseil municipal est d'accord.

Délibération 13/2022 : Avis relatif à une installation classée – GAEC AGRI FARM

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté prescrivant une consultation du public sur la demande d'enregistrement présentée par le GAEC AGRI FARM pour l'extension d'un élevage de 150 à 240 vaches laitières et la mise à jour du plan d'épandage à St Martin d'Aubigny,

Considérant que la commune est concernée par cette demande car l'installation est dans un rayon de moins d'un kilomètre des limites de la commune.

Considérant que le conseil municipal doit émettre un avis sur la demande d'enregistrement tel que prévu à l'article R 512-46-11 du code de l'environnement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents :
EMET un avis favorable au projet.

Délibération 14/2022 : Salle de convivialité : Mise à jour du contrat de location

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 14 février 2011 relative à approbation du contrat de location,

Considérant que le contrat de location doit être mise à jour.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents :
ADPOTE le nouveau contrat de location.

Délibération 15/2022 : Cimetière : Tarif et règlement

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2223-1,

Vu la délibération du 9 janvier 2006 relative à l'organisation du cimetière et du colombarium et la fixation du tarif des concessions funéraires,

Vu la création de la régie afférente aux concessions de cimetière,

Vu le projet de caverne,

Considérant que le règlement municipal laisse toute liberté de choix à la famille qui peut, à sa convenance, soit déposer l'urne dans une sépulture dans un columbarium ou une caverne, soit utiliser l'opportunité offerte par le jardin du souvenir, le maire informe de la nécessité de fixer tous les tarifs.

Le conseil municipal, après l'exposé de son maire, après avoir délibéré à l'unanimité, **DECIDE** de fixer les tarifs suivants :

- Concession
 - 50 ans : 210 €
 - Renouvelable par période de 20 ans : 150 €
- Columbarium
 - 30 ans : 450 €
 - Renouvelable par période de 10 ans : 100 €
- Caverne
 - 30 ans : 450 €
 - Renouvelable par période de 10 ans : 100 €

Délibération 16/2022 : Dégradation

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2223-1,

Vu le règlement de la salle de convivialité,

Vu les dégradations suite aux 3 dernières locations,

Considérant que le montant des réparations doit être imputé aux locataires

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents :

DECIDE d'émettre les titres suivants :

- Location du 28 octobre : Mme Céline LEVOY : 2.172,00 €
- Location du 5 mars : Mme Lydie MEURISSE : 259,20 €
- Location du 7 mai : Mme Déborah QUINETTE 216,80 €

Questions diverses :

Elections législatives

12 juin	19 juin
Président du bureau : Nicolas JEANSON Vice Présidente Rose Marie LELIEVRE	
Matin : 8 h - 13 h	
Christine COMPERE Elodie LECLERC	Charlène TOULORGE Vanessa DAUVERS
Après-Midi : 13 h – 18 h	
Ludovic GIARD Jean-Yves MAHAUT	Emmanuel GIRRES ou Abel YON Denis BOCQUET

Repas des cheveux blancs

Date à définir, 1^{er} ou 8 octobre.

Travaux engazonnement du cimetière

TSE se propose de réaliser les travaux au mois d'octobre.

Devis signalétiques

UrbaSign est retenu pour faire les travaux de passages protégés ainsi que de peinture de stationnement interdit

APE St Mar Feu

Donner 50€ de lots à retirer à l'épicerie de Feugères pour la fête de l'école.